

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 21 avril 2022 à 19h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM. Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust.

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Tremblay, agente aux relations avec le citoyen et aux communications

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

2022-04-190 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 avril 2022

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 avril 2022 comme suit:

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 avril 2022

2. Ressources financières

2.1 Ali Excavation Inc : paiement du décompte progressif numéro 2 pour les travaux de pavage sur une partie du chemin Saint-Dominique

3. Règlements

3.1 Adoption du règlement numéro 487-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité des Cèdres

4. Ressources humaines

4.1 Fin d'emploi de l'employé numéro 124

Période de questions aux citoyens sur les points à l'ordre du jour uniquement

Parole au Conseil

Levée de la séance extraordinaire

Adopté à l'unanimité

2022-04-191 Ali Excavation Inc : paiement du décompte progressif numéro 2 pour les travaux de pavage sur une partie du chemin Saint-Dominique
Projet numéro 2021-600-10

ATTENDU la résolution numéro 2021-08-292 octroyant le contrat de pavage d'une partie du chemin Saint-Dominique à Ali Excavation Inc. ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 11 novembre 2021 (libération de la retenue provisoire)

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par l'entrepreneur et M. Philippe Barcelo, ingénieur ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 pour un montant total de 6 502.04\$ (taxes en sus) à Ali Excavation Inc. pour les travaux de pavage sur une partie du chemin Saint-Dominique;

QUE ce paiement constitue la libération de la première tranche de 50% de la retenue de 10 %.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus affecté (excédent de fonctionnement affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-192 Adoption du règlement numéro 487-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité des Cèdres

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Marcel Guérin;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement ainsi que d'une consultation des employés le 13 avril 2022 sur le projet de règlement ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 13 avril 2022;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 487-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité des Cèdres

QUE le texte du règlement numéro 487-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-04-193 Fin d'emploi de l'employé numéro 124

ATTENDU la suspension de l'employé numéro 124 signifiée le 11 avril 2022;

ATTENDU l'enquête effectuée en raison des agissements de l'employé numéro 124;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE CONFIRMER la fin d'emploi de l'employé numéro 124 pour les motifs énoncés à la lettre de congédiement;

QUE la date de fin d'emploi est effective au 21 avril 2022.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : aucun citoyen dans la salle
Fin de la période de questions : aucun citoyen dans la salle

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2022-04-194 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 19h12.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

VERSION NON OFFICIELLE